Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité du Village de Roxton Falls

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
(SANS LA PRÉSENCE DU PUBLIC EN VERTU DE L'ARRÊTÉ #2020-074)

Le 19 avril 2021

Chers élus,
AVIS SPÉCIAL, vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée, par M. Jean-Marie Laplante, maire et Mme Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour être tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 26, rue du Marché, ou par téléphone ou visioconférence au choix du participant;

LE JEUDI 22 AVRIL À 19H30

Cette séance extraordinaire se tiendra SANS LA PRÉSENCE DU PUBLIC, conformément à l'arrêté #2020-074 émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Canton de Roxton : suivi de l'entente de partage des coûts pour le local occupé par la bibliothèque
2. Réfection des conduites d'égout sans tranchée : résultats d'ouverture des soumissions
3. Programmation de travaux #3 partielle : modification pour présenter les travaux d'aménagement d'un lien piétonnier et cyclable sur la rue du Marché seulement
4. Raccordement au réseau d'égout pour le projet de construction au 325, rue de l'Église (Shearex) : mandat à accorder à Les Entreprises Delorme (forage)
5. Embauche d'une ressource comme journalier en voirie et contrat de travail
6. Réfection de la rue Ste-Marguerite : offre de services déposée par la firme Les Services EXP Inc. pour préparation des plans, devis et surveillance des travaux
7. Entente en matière de gestion des eaux usées Canton de Roxton; suivi projet expansion Camping
8. Pluvial de la rue de l'Église : analyse des travaux à réaliser sur le tronçon à l'intersection des rues Notre-Dame et de l'Église
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je certifie avoir signifié l'avis de convocation relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, prévue le 22 avril 2021 à 19h30, sans la présence du public.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19e jour du mois d'avril 2021.

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAODINAIRE DU 22 AVRIL 2021 À 19H30
TENUE SANS LA PRÉSENCE DU PUBLIC,
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉ AU 26, RUE DU MARCHÉ À ROXTON FALL$
2009

a mis en forme : Police :Gras

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Marcel Bonneau
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
Mme Mélanie Valois (PAR LIEN TÉLÉPHONIQUE)
Mme Marie-Eve Massé
Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Est également présente à cette séance :
Madame Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Le maire déclare ouverte cette séance extraordinaire de conseil et souhaite la bienvenue à tous.

97-04-2021 Séance du conseil en temps de pandémie du Covid-19 : tenue de la séance extraordinaire de conseil du 22 avril 2021, sans la présence du public

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et en considération de tous les autres décrets qui ont maintenus depuis l'était d'urgence par période de 10 jours et qui est encore en force à ce jour;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074, 14° du ministre de la Santé et des services sociaux du 2 octobre 2020 comme suit :

> *« toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres »;*

CONSIDÉRANT QU'IL est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Michel Massé
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à la salle du conseil, sans la présence du public et qu'un enregistrement audio de cette séance soit réalisé et publié dans les meilleurs délais.

Adoptée

98-04-2021 Canton de Roxton : suivi de l'entente entre les municipalités visant le partage des coûts pour le local occupé par la bibliothèque

CONSIDÉRANT la résolution #28-02-2021 adoptée par la Municipalité du Canton de Roxton, par laquelle il était proposé que le Canton paye un loyer mensuel de 460$/mois pour l'année 2021, au Village de Roxton Falls, concernant leur contribution au loyer pour le local occupé par la bibliothèque de Roxton Falls dans l'hôtel de ville du Village;

CONSIDÉRANT la résolution #64-03-2021, adoptée par la Municipalité du Village de Roxton Falls, par laquelle le conseil accepte l'offre du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente est soumis aux deux municipalités, pour adoption à leur séance ordinaire du mardi 6 avril 2021, prévoyant une contribution de 460$/mois pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls a adopté la résolution #93-04-2021, par laquelle elle autorise la signature d'une entente visant l'utilisation du local occupé par la bibliothèque de Roxton Falls, prévoyant une contribution financière à verser par la Municipalité du Canton de Roxton à la Municipalité du Village de Roxton Falls, au montant de 460$/mois, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton a adopté la résolution #56-04-2021, par laquelle elle autorise la signature de ladite entente, conditionnellement à ce que la Municipalité du Village de Roxton Falls accepte que le loyer soit payé à partir du mois d'avril 2021, refusant ainsi de payer les loyers des mois de janvier, février et mars 2021, en indiquant que le Service des premiers répondants utilisait encore le local à la caserne au mois de mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE la caserne est la propriété de la RIPI de Roxton Falls et que par sa résolution #495-06-2020, la RIPI acceptait de mettre fin aux dispositions de l'entente relativement à l'occupation de la voirie municipale du Village de Roxton Falls dans l'espace réservé à cette fin qui allait se terminer au 31 décembre 2020 et que les normes et conditions établies dans l'entente conclue entre la Municipalité du Village de Roxton Falls et la RIPI se rapportant à l'utilisation des lieux par le service des premiers répondants demeurent en vigueur et inchangées;

CONSIDÉRANT QUE les équipements demeurés au sous-sol de la caserne étaient une étagère et un casier pour les réservoirs d'oxygène, occupant approximativement un espace de 10 pieds X 10 pieds;

CONSIDÉRANT QUE depuis la réouverture de la bibliothèque à l'été 2020, avec l'implantation des services de cueillette à l'extérieure structurés en raison de la pandémie, la salle du conseil est également utilisée pour les services de la bibliothèque, mais que le loyer fixé ne tient pas compte de cet usage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la Municipalité du Canton de Roxton de réviser sa position concernant les frais de loyer des mois de janvier à mars 2021, en acceptant de verser le loyer prévu de 460$/mois, pour tous les mois de l'année 2021, tel que prévu.

Adoptée

99-04-2021 <u>Réfection de conduites d'égout sans tranchée : résultats d'ouverture des soumissions</u>

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour les travaux de réfection de conduites d'égout sans tranchée, dans l'ordre de réception des soumissions :

Compagnie	Total taxes incluses
Le Groupe ADE Estrie Inc.	274 619.62$
Services Infraspec Inc.	285 655.39$
AE Services et technologies Inc.	203 648.32$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour la réfection des conduites d'égout sans tranchée à la compagnie AE Services et technologies Inc., au montant de 203 648.32$, taxes incluses.

Adoptée

100-04-2021 Programmation de travaux #3 partielle : modification pour présenter les travaux d'aménagement d'un lien piétonnier et cyclable sur la rue du Marché seulement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°3 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Adoptée

101-04-2021 Raccordement au réseau d'égout pour le projet de construction au 325, rue de l'Église (Shearex) : mandat à accorder à Les Entreprises Delorme (forage)

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Les Entreprises Delorme, concernant les travaux de forage à réaliser pour réaliser le raccordement à l'égout municipal pour l'immeuble à être construit par la compagnie Shearex au 325, rue de l'Église, au montant de 21 646$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'entente visant le partage des coûts entre la Municipalité et la compagnie Shearex a été signée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service déposée par la compagnie Les Entreprises Delorme, au montant de 21 646$ plus taxes, pour les travaux de forage visant à raccorder l'immeuble à être construit au 325, rue de l'Église.

Adoptée

102-04-2021 Embauche d'une ressource comme journalier en voirie et contrat de travail

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidature pour le poste de journalier en voirie et le processus de sélection sont complétés et qu'un projet de contrat de travail est soumis aux élus pour l'embauche de M. Maxime Bédard;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de M.Maxime Bédard, selon les conditions prévues au contrat de travail soumis. Que le maire et la directrice générale soient par la présente résolution autorisés à signer le contrat de travail de M. Bédard.

Adoptée

103-04-2021 Réfection de la rue Ste-Marguerite : offre de services déposée par la firme Les Services EXP Inc. pour préparation des plans, devis et surveillance des travaux

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Les Services EXP Inc., concernant la préparation des plans, devis et surveillance de des travaux pour la réfection de la rue Ste-Marguerite, au montant de 37 425$ plus taxes et portant le numéro 909-OFFRSERV-QC;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par Les Services EXP Inc., concernant la préparation des plans, devis et surveillance des travaux visant la réfection de la rue Ste-Marguerite, au montant de 37 425$ plus taxes.

Adoptée

104-04-2021 Entente en matière de gestion des eaux usées Canton de Roxton; suivi projet expansion Camping

CONSIDÉRANT QUE le Camping de l'île, situé au Canton de Roxton, souhaite apporter des modifications à ses terrains en ajoutant de nouvelles unités;

CONSIDÉRANT QU'en se basant sur les données les plus élevées des 3 années, les consultants mandatés par le Camping estiment qu'en ajoutant les unités prévues, le débit ne dépassera pas 33.3 m^3 par jour, soit une quantité inférieure au débit théorique établi et permis de 51.03m^3 par jour;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de conclure que l'ajout que le Camping projette de faire, respecte l'essence de l'entente intermunicipale en matière de gestion des eaux usées et de ne pas donner d'autres suites au dépôt du projet déposé par le Canton de Roxton visant une demande d'autorisation à présenter au MDDELCC par le Camping de l'Île et concernant leur projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire et d'aqueduc. Le projet suivra les étapes prévues par la Loi, pour son approbation par les instances gouvernementales concernées.

Adoptée

105-04-2021 Pluvial de la rue de l'Église : analyse des travaux à réaliser sur le tronçon à l'intersection des rues Notre-Dame et de l'Église

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Les Services EXP Inc., à procéder à un relevé topographique de la rue de l'Église, entre la rue Notre-Dame et St-Nicolas, pour débuter l'analyse de l'égout pluvial du secteur, pour un montant de 2 100$.

Adoptée

**Tous les élus étant présents, tous acceptent de traiter du point suivant à l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.*

106-04-2021 Offre d'achat déposée par M. Alain Therrien et Mme Sophie Guay : retrait de l'offre d'achat

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par M. Alain Therrien et Mme Sophie Guay, pour le lot #5 507 088 et acceptée par la résolution du conseil portant le #74-04-2021;

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Therrien a avisé la municipalité par courriel, envoyé en date du 21 avril 2021, de sa décision de se désister de son offre d'achat, en comprenant que le 1 000$ de dépôt effectué allait être retenu par la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le retrait de l'offre de M. Alain Therrien et Mme Sophie Guay et de conserver le montant de 1 000$ déposé, à titre de pénalité. Que le lot #74-04-2021 soit de nouveau remis en disponibilité pour un autre acheteur.

Adoptée

Période de questions
Aucune personne n'assiste à la réunion, il n'y a aucune question.

107-04-2021 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h15.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière